



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

STRATÉGIE SOUS-RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS DES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC



SÉRIE POLITIQUE N° 12

Photos de couverture :©Frank Ribas

Copyright © Secrétariat Exécutif de la COMIFAC juillet 2019

Pour plus d'informations, contacter l'adresse suivante :

B.P : 20818 Yaoundé Cameroun

Tél.: +237 222 21 35 11 / Fax : +237 222 21 35 12

Email : comifac@comifac.org / Web : www.comifac.org

Facebook : Comifac - Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Twitter : COMIFAC-Commission des Forêts d'Afrique Centrale

YOU TUBE : https://www.youtube.com/channel/UC_T8y94Bg4TSJLPFTeD20YQ/videos?shelf_id=1&sort=dd&view=0

Sommaire

Sommaire	I
Sigles et abréviations	III
Remerciements	V
Avant-propos	VII
Message du Secrétaire Exécutif.....	IX
Résumé exécutif	X
Introduction et justification.....	1

Chapitre 1 :

Prise en compte du Genre dans le Plan de Convergence..... 4

1.1 La COMIFAC : organisation et paysage institutionnel	4
1.2 Aperçu du genre sur le plan institutionnel et organisationnel	5
1.3 Portes d'entrée du genre dans le Plan de Convergence	6
1.4 Le constat : un équilibre socio-environnemental menacé au coeur d'une gestion non durable des écosystèmes forestiers	10

Chapitre 2 :

Cadre stratégique..... 11

2.1 Vision	11
2.2 But	11
2.3 Objectif général.....	11
2.4 Principes.....	11
2.5 Orientations stratégiques	13

Chapitre 3 :

Chaîne de résultats, approches et interventions de la stratégie..... 15

3.1 Chaîne de résultats 15

3.2 Approches et interventions 19

Chapitre 4 :

Cadre de mise en oeuvre et de suivi évaluation..... 29

4.1 Cadre de mise en oeuvre 29

4.2 Suivi et évaluation 31

Conclusion générale 33

Annexe 1 :

Plan d’action de la mise en oeuvre de la Stratégie sous-régionale Genre 35

Annexe 2 :

Matrice du cadre logique basée sur la gestion axée sur les résultats..... 42

Sigles et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
APA	Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
BSG	Budgétisation sensible au genre
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale
CEMAC	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNC	Coordination Nationale COMIFAC
CNUCED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COP 21	21 ^e Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
EFH	Egalité femme-homme
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTBAC	Groupe de travail biodiversité d'Afrique centrale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IIG	Indice d'égalité genre
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
ODD	Objectifs du développement durable
OFAC	Observatoire des forêts d'Afrique centrale

Sigles et abréviations

ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PC	Plan de Convergence
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
PFNL	Produits forestiers non ligneux
RAMSAR	Convention relative aux Zones Humides d'importance Internationale particulièrement comme des oiseaux d'eau
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REFADD	Réseau des femmes africaines pour le développement durable
REFACOF	Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts
REJEFAC	Réseau des jeunes leaders pour la gestion durable des écosystèmes forestiers et humides d'Afrique centrale
REPALEAC	Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
REPAR	Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
RIFFEAC	Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique centrale
SE	Secrétariat Exécutif
SEA	Secrétaire Exécutif Adjoint
UNCCD	Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification
UNFCCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Remerciements

La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) est heureuse de disposer d'une stratégie sous-régionale pour la prise en compte du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, plus couramment appelée « la stratégie genre de la COMIFAC ».

Cette stratégie est l'aboutissement d'un long processus interactif, concerté et inclusif qui a fait intervenir tous les acteurs intéressés de près ou de loin aux questions liées au genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC. La COMIFAC, en s'investissant dans cette démarche, a voulu attacher du prix à l'élaboration de cet outil qui vient s'ajuster aux principes énoncés dans le Plan de Convergence de la COMIFAC 2015-2025, et dont il fait partie intégrante.

L'aboutissement de ce travail n'a pu être possible que grâce aux contributions de plusieurs acteurs au premier rang desquels les pays membres de l'institution à qui la COMIFAC adresse son entière gratitude, plus particulièrement aux points focaux genre des pays d'Afrique centrale et aux Coordonnateurs Nationaux COMIFAC qui ont de par leur contribution, permis de prendre en compte les priorités genre des pays dans la présente stratégie. Nous profitons aussi de cette occasion pour remercier le Comité ad hoc Genre de la COMIFAC auquel ont pris part en tant que membres les représentants des partenaires au développement (GIZ, WWF, RAFM, UICN, ACDI), et des réseaux affiliés à la CEFDHAC (REFADD, REJEFAC, REPALEAC, REPAR). Leurs contributions dès la conception de la stratégie ont permis d'enrichir le document.

Le Secrétariat Exécutif remercie également les partenaires qui ont techniquement et financièrement appuyé l'élaboration de cette stratégie à savoir la Coopération allemande à travers le Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC et la Coopération canadienne à travers l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Est aussi remercié le Bureau régional Afrique Centrale et de l'Ouest de ONU Femmes pour la relecture technique du présent document.

Nos remerciements vont par ailleurs à tous ceux qui ont soutenu ce processus d'un bout à l'autre, aussi bien au niveau national, régional qu'international. Que soient particulièrement remerciés les experts ci-après, pour le temps investi et les efforts consentis en vue de l'élaboration de cette stratégie :

- Julienne Mbamba Seppou
- Valerie Tchuante Tite
- Nadège Takougang
- Philippe Bamigbade

Avant-propos

Il nous a semblé important d'évoquer dès le départ les préoccupations qui ont prévalu pour l'élaboration de ce document de stratégie en anticipant quelques questions du lecteur.

Qu'est-ce que la stratégie genre de la COMIFAC ?

La stratégie est :

- Un document qui reflète la démarche adoptée par la COMIFAC pour la prise en compte des questions de genre et d'inclusion dans les programmes de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Un outil de portée sous-régionale ;
- Un outil de plaidoyer en faveur de l'intégration du genre dans les activités de la COMIFAC ;
- Un outil pensé sur la base duquel des directives peuvent être élaborées et qui peut contribuer indéniablement à la structuration du développement local dans les pays.

La stratégie n'est pas

- Un outil de vulgarisation ;
- Un mode d'emploi de formation ;
- Un répertoire de pratiques ou de directives.

Comment utiliser cette stratégie ?

Dans cette stratégie, vous trouverez des informations sur les questions de genre dans la gestion durable

des écosystèmes forestiers et sur les moyens qui permettent d'être davantage attentif au Genre lors des phases d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi des programmes, projets et plans en lien avec la mise en oeuvre du Plan de convergence. Cette stratégie est destinée à servir de référence. Il ne vous dotera pas de l'expertise nécessaire pour mener une analyse axée sur le Genre, mais vous aidera à comprendre les aspects institutionnels, fonctionnels et opérationnels qui sont liés au genre en vous donnant les ressources qui vous permettront de trouver des réponses à vos questions.

Quelle est la spécificité de cette stratégie ?

- Elle s'appuie sur la participation des femmes et des hommes, des populations autochtones et locales souvent marginalisées ;
- L'interdépendance des ressources humaines, d'où naît la vision holistique et intégrée des écosystèmes forestiers ;
- La prise en considération et le respect des savoirs faire des terroirs ;
- La prise en compte des besoins et des bénéfiques différenciés des hommes et des femmes à chaque niveau de la chaîne des valeurs.

À qui s'adresse cette stratégie ?

- Aux pays membres de la COMIFAC, aux décideurs de la sous-région, aux planificateurs du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, aux coordonnateurs et chefs de projets, aux partenaires techniques et financiers de la COMIFAC au niveau international, régional et local, aux réseaux et organisations de la société civile.

La stratégie peut également inspirer tous les acteurs qui s'intéressent au développement sous sa forme participative et inclusive.

La démarche est-elle applicable dans tous les pays et à toutes les thématiques développées ?

Compte tenu des similitudes observées en matière de l'égalité Femmes/Hommes (EFH) et d'inclusion dans l'accès aux ressources forestières et fauniques, la stratégie s'applique à l'ensemble des pays de l'espace COMIFAC. Quelques disparités nationales existent, cependant elles ne modifient pas de manière significative le profil genre actuel de la sous-région.

Message du Secrétaire Exécutif

La quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue en septembre 1995 à Beijing en Chine, a jeté des bases solides pour améliorer considérablement la condition des femmes dans le monde et particulièrement en Afrique.

Dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes forestiers, il s'agit pour relever un tel défi, d'adopter des principes de développement durable dans un cadre méthodologique cohérent de manière à ce que l'intégration de la dimension du genre soit effective à toutes les étapes de la mise en oeuvre des programmes et projets dans le secteur forêt et environnement.

Près de vingt-trois ans après Beijing, il est admis au niveau de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) que la prise en compte de la dimension du genre est l'une des conditions à satisfaire pour permettre aux politiques et programmes de gestion durable des ressources forestières d'atteindre les résultats de développement qui répondent aux besoins et aspirations des femmes, des hommes, des jeunes et des populations autochtones. C'est le lieu de saluer la volonté affirmée des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale à s'invertir dans la promotion de l'intégration de l'approche genre dans le développement des politiques et des programmes de l'ensemble des parties prenantes.

La COMIFAC, en déployant des efforts visant l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes, voudrait faire de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, un chantier prioritaire axé sur l'action, la conscientisation et le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion durable des écosystèmes forestiers. Il convient en effet de préciser que le genre est considéré comme une des valeurs cardinales devant soutenir la mise en oeuvre du Plan de Convergence révisé 2015 – 2025 (PC2).

La présente stratégie sous-régionale a été en outre retenue comme outil de référence pour toutes les initiatives visant la prise en compte du genre en matière de gestion durable des forêts dans la sous-région.

Un tel outil est mis à la disposition des pays membres de la COMIFAC et des responsables des programmes sous-régionaux et nationaux, pour leur permettre d'améliorer leurs savoirs et pratiques en matière d'intégration transversale du genre.

Raymond NDOMBA NGOYE
Secrétaire Exécutif

Résumé exécutif

En 2010, les Ministres des pays membres de la COMIFAC ont décidé de réviser le Plan de Convergence sous-régional pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale afin de le mettre à jour sur les questions de l'heure, compte tenu des défis nouveaux et partagés portant notamment sur l'égalité Femmes/Hommes (EFH).

En réponse à cette décision, Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'est engagé à élaborer une stratégie commune relative aux questions d'égalité Femmes/Hommes en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC. Il est entendu que cette stratégie s'intègre totalement dans le Plan de Convergence révisé 2015-2025 de la COMIFAC. Quelques enjeux majeurs ont prévalu dans l'élaboration de la présente stratégie à savoir :

- La mise en place d'un environnement propice à la prise en compte de l'EFH ;
- La traduction des principes de développement durable dans un cadre méthodologique cohérent de manière à ce que l'intégration de la dimension du genre soit effective à toutes les étapes et à tous les niveaux de la mise en oeuvre des programmes et projets ;
- La mobilisation d'un partenariat efficace autour d'une vision commune pour la gestion durable des écosystèmes forestiers et une mutualisation des ressources en vue de la mise en oeuvre effective de l'approche genre et de l'inclusion.

L'approche méthodologique qui a prévalu tout au long de l'élaboration de cette stratégie a été participative avec l'implication des différents groupes d'acteurs tant au niveau sous-régional que national, qu'ils soient étatiques, société civile, secteur privé, organisation non gouvernementale ou organisme de coopération au développement.

De manière générale, l'état des lieux en matière de prise en compte du genre fait le constat suivant :

- La COMIFAC présente des lacunes sur le plan institutionnel et organisationnel en rapport avec l'intégration des questions de genre dans son action. Elle doit pour cela revoir son environnement interne et externe ;
- La compréhension des rôles et des responsabilités, notamment de la dimension de genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, est

un point de départ pour mettre fin à la dégradation de l'environnement, le début de la réduction de la pauvreté ;

- Les ressources techniques et financières ne sont pas à la hauteur des défis auxquels fait face la COMIFAC en matière d'EFH.

La réponse apportée cette situation se trouve dans la présente stratégie sous-régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC.

Ainsi, la vision de la stratégie genre est définie comme suit : « Les pays de l'espace COMIFAC gèrent durablement et de manière concertée et participative leurs écosystèmes forestiers en vue d'une redistribution juste, équitable des fruits du développement, pour le bien-être de toutes les couches et catégories sociales de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial. »

S'agissant de l'objectif, la stratégie sous-régionale genre est un outil commun au pays de l'espace COMIFAC ayant pour objectif de proposer et de mettre en oeuvre une démarche commune pour améliorer et renforcer une participation et une implication égale des femmes et des hommes, ainsi que celle des populations autochtones et des couches défavorisées dans le processus de gestion et de redistribution équitable des bénéfices issus des ressources naturelles.

Quelques principes qui soutiennent le succès de la mise en oeuvre de la présente stratégie ont été également définis. Il s'agit de : (i) un espace géographique formellement défini et fonctionnel, (ii) un défi commun, (iii) la non-discrimination entre les femmes et les hommes, (iv) un cadre commun d'intervention, (v) un engagement fort des différentes parties prenantes en faveur de la mise en oeuvre de la stratégie, (vi) une assurance d'un leadership politique fort, (vii) une cohérence avec les politiques publiques nationales, (viii) l'intégration d'une dimension interrégionale dans le processus de mise en oeuvre de la stratégie.

Pour ce qui est des orientations et objectifs stratégiques, il s'agit à travers la stratégie genre de la COMIFAC de : (i) créer un environnement favorable et une vision commune de l'intégration du genre/EFH et de ses priorités au sein de la COMIFAC ; (ii) renforcer les capacités organisationnelles et programmatiques de la COMIFAC et de ses partenaires en matière de genre ; (iii) instaurer une

approche plus innovante en matière de partenariat et de mobilisation des ressources ; (iv) réduire les violences basées sur le genre en tant qu'objectif stratégique transversal.

L'ancrage institutionnel pour la mise en oeuvre et le suivi-évaluation de cette stratégie reste celui du Plan de convergence 2015 – 2025 de la COMIFAC dans lequel il est créé un mécanisme léger en charge du suivi de la mise en oeuvre de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC.

Pour conclure, la stratégie sous-régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC marque un tournant décisif dans le fonctionnement interne et externe de la COMIFAC, ainsi que dans ses capacités programmatiques et d'accompagnement des Etats membres. Les questions d'EFH et d'inclusion sont la porte d'entrée de mutations profondes. Mis en oeuvre de manière volontaire, cet important outil est appelé à changer la stature de la COMIFAC et le profil social et économique de la sous-région Afrique centrale.

Introduction et justification

Faisant suite aux résolutions de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUCED 1992), les Chefs d'États et de gouvernement d'Afrique centrale se sont réunis à Yaoundé en mars 1999 et ont pris des engagements en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays respectifs. Leur Sommet, qui a eu lieu à Brazzaville en février 2005, a permis de procéder à la révision du cadre institutionnel sous-régional relatif aux forêts, ainsi qu'à la création par le Traité de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Cet organe sous-régional oriente, harmonise et suit les politiques forestières et environnementales. Au cours dudit Sommet, un Plan de Convergence (PC) qui est le cadre global de travail pour les interventions en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC a été adopté.

Mue par une volonté commune et déclarée des Etats membres de prendre en compte les thématiques émergentes, dont les questions d'égalité femme-homme (EFH), la COMIFAC se veut porteuse d'un nouveau paradigme¹ en matière de gestion des forêts et écosystèmes. Compte tenu de leur difficulté commune à prendre en compte de manière effective les questions d'EFH, les Ministres de la COMIFAC ont décidé de la révision du Plan de convergence et de le mettre à jour sur les questions de l'heure.

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a ainsi été mandaté pour l'élaboration d'une stratégie commune relative aux questions d'égalité Femmes/Hommes en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers. Il est entendu que cette stratégie s'intègre totalement dans le Plan de Convergence de la COMIFAC.

Le document de stratégie a une portée sous-régionale. En initiant son élaboration, l'objectif de la COMIFAC est de se doter, ainsi que ses Etats membres, d'un cadre de référence et d'orientation pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques et stratégies nationales, les programmes et structures organisationnelles de la COMIFAC et de ses partenaires. À travers cette stratégie sous-régionale, la COMIFAC apporte aux États membres un instrument d'action pour l'amélioration de la participation sociale et économique de toutes les catégories de femmes et d'hommes, en particulier les moins favorisées.

¹ Entendre par paradigme un modèle cohérent de vision du monde, un courant de pensée qui repose sur une base définie.

Les enjeux sont très importants et la raison d'être de la COMIFAC en dépend. Le Plan de convergence de la COMIFAC stipule que « la prise en compte de la dimension du genre est l'une des conditions à satisfaire pour permettre aux politiques et programmes de gestion des ressources forestières d'atteindre les résultats de développement qui répondent aux besoins et aspirations des femmes, des hommes, des jeunes et des populations autochtones ».

Trois questions résument les défis auxquels la COMIFAC doit faire face pour intégrer effectivement l'approche genre, en conformité avec son Plan de convergence.

- Dans son fonctionnement interne et externe, dans son organisation, la COMIFAC présente-t-elle les conditions permettant d'intégrer l'égalité de genre et d'inclusion ? Le premier défi est d'avoir un environnement propice à la prise en compte de l'EFH.
- Comment traduire les principes de développement durable dans un cadre méthodologique cohérent, de manière à ce que l'intégration de la dimension genre soit effective à toutes les étapes et à tous les niveaux de la mise en oeuvre des programmes et projets ? La COMIFAC dispose-t-elle en son sein des compétences et des capacités pour réaliser le travail ? Tel est l'objet de la seconde question.
- Et si les programmes étaient conçus, comment pourrait-on financer leur mise en oeuvre ? Le défi consiste à mobiliser un partenariat efficace autour d'une vision commune pour la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC et une mutualisation des ressources en vue de la mise en oeuvre effective de l'approche genre et de l'inclusion.

Quelle serait la stratégie pour répondre de manière positive à ces défis ?

La stratégie Genre vise ainsi à intégrer les préoccupations et les expériences des femmes ainsi que celles des hommes à la conception, la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne soit pas perpétuée.

L'approche méthodologique qui a prévalu pour l'élaboration de la stratégie a été une approche participative. La Stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC est le fruit d'un long processus nourri par des réflexions, elles-mêmes issues des rencontres d'échanges et d'ateliers, de production et de présentation de documents

qui ont permis de préciser progressivement la problématique de la prise en compte du genre dans la réalisation du mandat de la COMIFAC. Les activités menées au cours de cette période préparatoire ont été réalisées sous la forme de sensibilisation, d'études et d'analyses documentaires. Afin de disposer d'un état des lieux plus actuel, un diagnostic participatif partagé a été réalisé au niveau national dans quatre pays pilotes : Le Cameroun, le Tchad, la République Démocratique du Congo et le Rwanda. Des séances de restitution ont été organisées au niveau national et une consolidation s'est faite au niveau sous-régional. Les résultats de l'évaluation (audit genre simplifié) sur le plan organisationnel et programmatique de l'institution ont été consolidés à travers la revue documentaire, les entretiens et ateliers avec le staff du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Le processus a bénéficié de l'accompagnement des consultantes (une consultante sous-régionale et quatre consultantes nationales) et des expertises diverses des partenaires au niveau national. Le processus a également été appuyé par le personnel technique du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et de la GIZ. L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et la Coopération technique allemande à travers le Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC, ont contribué majoritairement au financement des différentes activités en faveur de la prise en compte de l'EFH.

La méthodologie connaît cependant quelques limites :

- Le faible accès aux informations et données désagrégées par sexe nous a privé des définitions chiffrées des cibles au cours de la mise en oeuvre, la détermination d'une situation de référence sera un préalable à la mise en oeuvre ;
- L'utilisation du cahier pédagogique conçu pour l'harmonisation de l'utilisation des outils a connu des adaptations au gré des environnements locaux.

Chapitre 1 : Prise en compte du Genre dans le Plan de convergence

1.1 LA COMIFAC : ORGANISATION ET PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Conformément aux dispositions du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la COMIFAC, signé en 2005 par les Chefs d'État et de Gouvernement des dix pays de l'Afrique Centrale, notamment en son article 5, la COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. Elle comprend les organes suivants : (i) le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement ; (ii) le Conseil des ministres ; (iii) le Secrétariat exécutif.

La COMIFAC regroupe en son sein dix pays membres partageant un héritage naturel commun à savoir : le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

La COMIFAC est l'unique instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle s'investit également pour que la voix de l'Afrique centrale soit mieux entendue et ses positions défendues à des tribunes où les questions forestières et environnementales sont débattues.

Par la décision n° 31/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007, la Conférence des Chefs d'État d'Afrique centrale a accordé à la COMIFAC le statut d'Organisme spécialisé de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

En vue d'assurer à la base le suivi-évaluation de la mise en oeuvre du Traité, le Secrétariat exécutif dispose des Coordinations nationales COMIFAC (CNC) pour coordonner la mise en oeuvre du Plan de Convergence au niveau national et pour assurer le suivi tant au niveau national que sous-régional. Pour obtenir l'information nécessaire, les CNC communiquent avec des correspondants et points focaux nationaux des secteurs impliqués dans la mise en oeuvre du Traité.

Aussi, les organisations et autres parties prenantes nationales devront-elles collaborer avec les Coordinations nationales COMIFAC pour le suivi de la mise en oeuvre du Plan de Convergence. Parmi les mécanismes de suivi participatif du Plan de Convergence figurent en bonne place les fora nationaux

de la CEFDHAC et le forum sous-régional considérés comme des cadres d'échanges, de débats multi-acteurs et de concertation conformément à l'article 18 du Traité instituant la COMIFAC.

Ces fora regroupent en leur sein, et à différentes échelles, les ONG, les administrations nationales, les parlementaires, les femmes, jeunes et peuples autochtones, les organisations sous-régionales, régionales et internationales et les partenaires au développement, les bailleurs de fonds, les opérateurs du secteur privé et les organisations de la société civile.

Pour assurer la mise en oeuvre du Plan de convergence, plusieurs partenaires de coopération sous-régionale et internationale interviennent dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale à travers les appuis techniques et financiers multiformes offerts. Certains de ces partenaires sont regroupés au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) qui est une organisation de type 2 regroupant une centaine de membres et dont l'objectif est d'augmenter l'efficacité de programmes et des initiatives de ses membres en favorisant le dialogue, la collaboration et la communication entre eux.

1.2 APERÇU DU GENRE SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

L'audit genre simplifié de la COMIFAC réalisé pendant la période préparatoire de l'élaboration de cette stratégie sous-régionale a permis de mettre en lumière les éléments résumés ci-après.

- **Au niveau politique :**
 - Une volonté affirmée de la COMIFAC de prendre en compte l'EFH et matérialisée à travers le Plan de Convergence 2015-2025 ;
 - Des efforts sont faits, toutefois la représentation des femmes aux instances de prise de décision reste faible ;
 - Des ressources techniques et financières rares. Malgré l'existence de partenaires d'appui à la COMIFAC et du PFBC, la prise en compte de l'EFH demeure faible.
- **Au niveau fonctionnel :**

L'analyse documentaire et les différentes discussions tenues au cours de la préparation de la stratégie montrent une carence en personnel formé en matière d'égalité de genre. Par ailleurs, la faible synergie et coordination des

activités liées à une compréhension éparse de l'approche genre constituent un handicap. La réalisation de la stratégie sous-régionale genre apporte des orientations pour remédier à la situation existante.

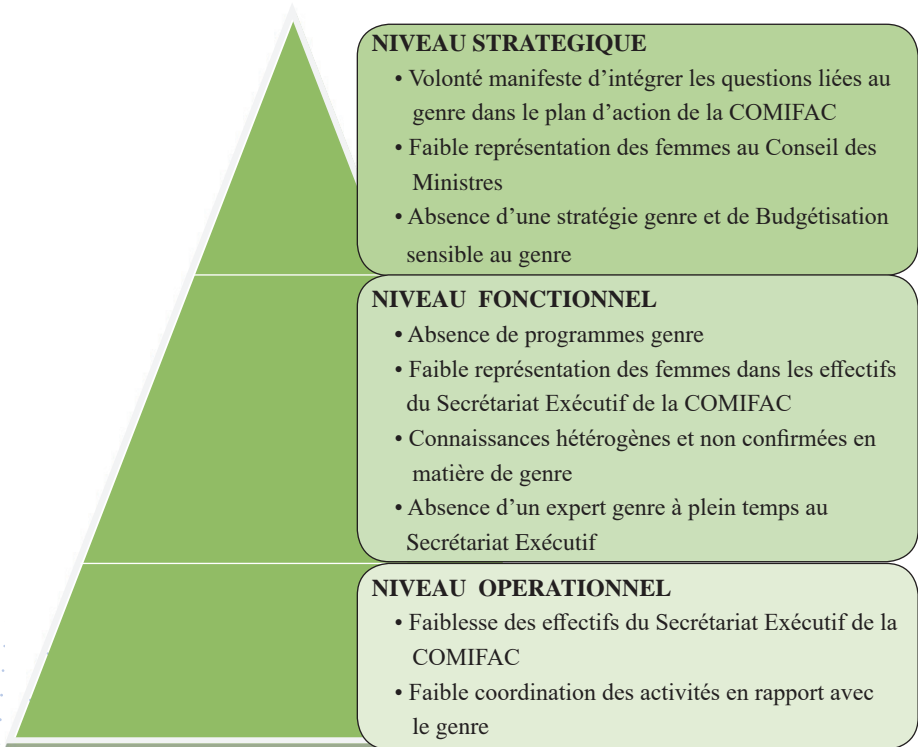


Figure 1 : Présentation des résultats de l'audit simplifié genre de la COMIFAC réalisé en 2012 et actualisé en 2017.

1.3 PORTES D'ENTRÉE DU GENRE DANS LE PLAN DE CONVERGENCE

Face à ce constat, le Plan de convergence révisé (2015-2025) a tenu compte de la nécessité d'une prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC. C'est ainsi qu'il faut considérer le genre comme une des valeurs primordiales et la stratégie pour la prise en compte du genre comme l'outil de référence pour intégrer les préoccupations et les aspirations des femmes aussi bien que celles

des hommes dans l’élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l’évaluation des programmes de conservation et de gestion durable des forêts des pays de la COMIFAC.

Par cette stratégie, les axes du Plan de convergence devront dorénavant refléter les préoccupations relatives à l’égalité femme/homme tel qu’il ressort dans le tableau ci-après :

Axes prioritaires PC	Questions relatives à l’EFH
Harmonisation des politiques forestières et environnementales	Actualisation et mise en conformité des politiques de gestion des ressources forestières avec les engagements internationaux des pays membres en matière d’EFH.
	Mise en oeuvre des différents engagements relatifs à la participation des hommes et des femmes et à l’égalité femme-homme.
Gestion et valorisation durable des ressources forestières	Reconnaissance et prise en compte du rôle des femmes et leurs communautés dans la formulation d’une stratégie sous-régionale afin d’améliorer leur résilience face aux effets de la variabilité du climat et des changements climatiques.
	Mise en place d’une base de données désagrégée par sexe dans tous les secteurs concernés.
	Concernés. La tenure foncière ; gestion communautaire des ressources forestières précisant les implications différenciées des hommes et des femmes à tous les niveaux
Conservation et utilisation durable de la biod	Assurer la préservation des écosystèmes forestiers et la biodiversité dans un processus concerté d’aménagement de territoire
	La gestion participative des aires protégées
	Appui à la Recherche sur l’utilisation des plantes dans la pharmacopée

Axes prioritaires PC	Questions relatives à l'EFH
	Mise en oeuvre de la stratégie genre et REDD+ et adaptation Violences à l'égard des femmes Prise en compte des connaissances et expériences des femmes et des hommes.
Lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification	Impacts socio-économiques et environnementaux des grandes infrastructures et les questions de genre Adaptation ou mitigation pour les femmes et les communautés autochtones/riveraines. Prévention et impacts des catastrophes naturelles et questions de genre Droit à l'eau/irrigation Sécurité alimentaire et humaine
Développement socio-économique et participation multi-acteurs	Discriminations sexo spécifiques dans le milieu du travail Violences sur les lieux de travail en particulier violences faites aux femmes et aux filles Travail décent des femmes et des hommes Formation sur la prise en compte de l'égalité femme-homme dans les écoles de formation de la sous-région Afrique centrale et emploi Les femmes sont défavorisées par les déséquilibres dans le domaine du travail, tant rémunéré que non rémunéré Le rôle des femmes et des hommes dans les différents corps de métiers liés au secteur forêt et environnement L'égalité de genre dans la sphère de la prise de décision Les questions de genre et transport/Mobilité des femmes Genre et infrastructures Les partenaires sociaux (syndicats) et les questions de genre
Financements durables	Financements des activités favorables à l'égalité femme-homme Budgétisation sensible au genre (BSG) Renforcement des capacités en matière de montage de projets genre sensible

Tableau 1 : Portes d'entrée des questions de genre dans les axes d'intervention prioritaires de PC 2.

Au regard de ce qui précède, il ressort que la COMIFAC présente des lacunes sur le plan institutionnel et organisationnel en rapport avec l'intégration des questions de genre dans son plan d'action. Elle devra pour cela revoir son environnement interne et externe.

De même, la compréhension des rôles et des responsabilités, notamment de la dimension genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, est un point de départ pour mettre fin à la dégradation de l'environnement, et le début de la réduction de la pauvreté. En outre, face aux menaces liées aux changements climatiques et à la surexploitation des ressources naturelles qui représentent un danger pour la survie des forêts et de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC est non négociable et il revient à la COMIFAC d'en prendre le leadership.

Fort de tout ce qui précède, la COMIFAC a décidé d'apporter une réponse à la situation qui prévaut. Cette solution est la mise en place d'une stratégie sous-régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

1.4 LE CONSTAT : UN EQUILIBRE SOCIO-ENVIRONNEMENTAL MENACE AU COEUR D'UNE GESTION NON DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

Le diagnostic participatif ainsi que l'analyse genre réalisé lors de la préparation de la stratégie Genre a mis en lumière :

- L'existence d'une grande richesse en ressources naturelles : ressources forestières, fauniques, minières, énergétiques ;
- La faible participation des femmes et des populations défavorisées à la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC ;
- Le manque de coordination des interventions des partenaires sur le terrain concernant les différentes perceptions de l'égalité femme-homme ;
- L'insuffisance des ressources en faveur de la mise en oeuvre des activités visant l'égalité femme-homme et l'autonomisation des femmes;
- L'absence d'un outil de référence et de mesure pour valider la démarche pour l'intégration du genre ;
- La faible mise en pratique des conventions sur les droits humains (incluant les droits des femmes, des autochtones et des couches défavorisées) ;
- La pauvreté liée en grande partie à des facteurs économiques (faiblesse du leadership des Etats par rapport à la GRN au niveau national, la sous scolarisation des couches défavorisées), facteurs politiques et institutionnels (mauvaise gouvernance, corruption, faiblesse des instances administratives en charge de l'application des textes et des programmes nationaux), facteurs socioculturels (croyances ancrées aux mythes, pratiques courantes qui favorisent la préséance de l'homme) ;
- Le rôle des femmes peu connu et limité dans l'exploitation et la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Les discriminations très importantes entre les femmes et les hommes en matière de prise de décisions relatives à la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- La faiblesse organisationnelle et programmatique de la COMIFAC en ce qui concerne de l'égalité femme-homme ;
- Le dynamisme des femmes dans l'entrepreneuriat et dans la vie associative de quelques pays de la COMIFAC ;
- Les encouragements des gouvernements, pour le tourisme écologique.

Chapitre 2 : Cadre stratégique

2.1 VISION

Les pays de l'espace COMIFAC gèrent durablement et de manière concertée et participative leurs écosystèmes forestiers en vue d'une redistribution juste, équitable des fruits du développement, pour le bien-être de toutes les couches et catégories sociales de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial.

2.2 BUT

La stratégie a pour but d'oeuvrer à ce que les divers rôles, besoins et connaissances des femmes et des hommes exercent une influence sur les stratégies nationales et sous-régionales visant à inverser la perte et l'utilisation non viable des ressources forestières et de l'environnement.

2.3 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de la stratégie est de proposer et de mettre en oeuvre une démarche commune pour améliorer et renforcer une participation et une implication égale des femmes et des hommes, ainsi que celle des populations autochtones et des couches défavorisées dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, incluant le processus de gestion et de redistribution équitable des bénéfices.

2.4 PRINCIPES

Pour que la stratégie sous-régionale soit partagée par l'ensemble des pays de l'espace COMIFAC et respecte les similitudes, celle-ci devra reposer sur les principes ci-dessous :

- Un espace géographique formellement défini et fonctionnel, ayant un défi commun ;
- Une non-discrimination entre les femmes et les hommes et une participation équilibrée des deux sexes dans les organes de gouvernance de la COMIFAC ;
- Un cadre commun d'intervention : le Plan de Convergence 2015-2025 de la COMIFAC ;
- Un engagement fort des différentes parties prenantes en faveur de la mise en oeuvre de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC ;
- Une assurance d'un leadership politique fort ;

- Une cohérence avec les politiques publiques nationales ;
- Une intégration de la dimension inter-régionale du processus de mise en oeuvre de la stratégie.

Un espace géographique formellement défini, fonctionnel, et un défi commun

La stratégie s'applique dans l'espace territorial qui comprend les 10 pays de la COMIFAC. Ces pays ont un défi commun, celui d'intégrer effectivement la perspective genre dans leurs politiques et programmes de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays en conformité avec les engagements pris aux niveaux international et régional.

La non-discrimination entre les femmes et les hommes

La COMIFAC dans son Plan de Convergence 2015-2025 a instauré l'égalité femme-homme comme étant une des valeurs de son action sous-régionale. La participation égale et effective des femmes et des hommes dans les instances de décisions, l'accès et le contrôle équitable entre les femmes et les hommes aux ressources et retombées des initiatives entreprises sont des prérequis à toute intervention de la COMIFAC et de ses partenaires.

L'assurance d'un leadership politique fort

La stratégie devra être portée par le Conseil des ministres de la COMIFAC à travers un engagement. Il s'agit par cette occasion de hisser la COMIFAC à un niveau d'institution de référence en matière d'égalité de genre, forte et capable de proposer des standards et des modèles aux états membres.

La cohérence avec les politiques publiques nationales

La stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC se positionne comme un cadre de référence pour intégrer le genre dans les autres politiques sectorielles de la sous-région tout en respectant les spécificités nationales. Elle concentre son action sur les défis et les problématiques communes auxquels elle peut répondre de façon conjointe avec ses partenaires, en alliant coopération et subsidiarité.

L'engagement fort des différentes parties prenantes en faveur de la mise en oeuvre de la stratégie

La stratégie est la résultante d'un processus de concertation ; il est essentiel que les parties prenantes (Etats, secteur privé, société civile, etc.) s'investissent dans

la mise en oeuvre de cette stratégie sous-régionale en veillant à la prise en compte effective du genre dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes, projets et plans d'actions du secteur forêts et environnement. L'engagement doit être volontaire afin de décliner une plateforme commune d'intervention dans le cadre de leurs propres dispositifs, et en fonction de leurs compétences. L'amélioration de la prise en compte des questions d'égalité femme-homme dans toutes les politiques sectorielles et tous les secteurs d'activités dans l'espace COMIFAC doivent apparaître comme le dénominateur commun entre les partenaires. Cet engagement doit s'inscrire à différents niveaux de l'organisation socio-politique.

L'intégration d'une dimension inter-régionale dans le processus de mise en oeuvre de la stratégie

Il est conseillé d'établir des passerelles avec les zones limitrophes des autres régions afin de faciliter des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

En conclusion, les principes ci-dessus énoncés fixent les contours géographiques et politiques, les objectifs, le fonctionnement, ainsi que la gouvernance, le suivi et la mise en oeuvre de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC.

2.5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

De l'analyse de la situation selon le genre, et au vu des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces qui ont été identifiées, quatre orientations stratégiques se dégagent pour cadrer l'action de la COMIFAC et ses pays membres en matière d'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers. Ces orientations stratégiques qui tiennent lieu d'objectifs stratégiques sont les suivantes :

- 1. Créer un environnement favorable et une vision commune de l'intégration du genre et de ses priorités au sein de la COMIFAC ;**
- 2. Renforcer des capacités organisationnelles et programmatiques de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires en matière de genre;**
- 3. Instaurer une approche plus innovante en matière de partenariat et de mobilisation des ressources pour mieux prendre en compte le genre dans les interventions de la COMIFAC et des états;**
- 4. Participer à la réduction des violences basées sur le genre, comme objectif stratégique transversal.**

Ces objectifs stratégiques sont interdépendants.

En développant un environnement favorable et une vision commune de l'intégration du genre, en renforçant les capacités des acteurs, en se dotant de mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, en s'assurant un partenariat efficace qui va au-delà de la gestion des ressources forestières, la COMIFAC entend contribuer à l'essor d'un développement plus durable et porteur de valeurs égalitaires dans les pays de l'espace COMIFAC.

Chapitre 3 : Chaîne de résultats, approches et interventions

3.1 CHAÎNE DE RÉSULTATS

Indicateur d'impact :

D'ici 2025, la participation effective des femmes et des groupes défavorisés dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC augmente d'au moins 35%.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS D'IMPACT DIRECTS	OBJECTIFS PÉRATIONNELS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉSULTATS / EFFETS
OS1. Créer un environnement favorable et une vision commune de l'intégration de l'EFH et de ses priorités au sein de la COMIFAC	IID1. D'ici 2025, augmentation d'au moins 35% la participation effective des femmes au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les parties prenantes impliquées dans la mise en oeuvre du PC.	OO11. Hisser la COMIFAC à un niveau d'institution de référence en matière d'égalité de genre	R111. L'organisation et le fonctionnement internes de la COMIFAC sont favorables à l'EFH	IR111. Niveau de prise en compte (qualitative et quantitative) des femmes, et des couches sociales défavorisées dans l'organisation et le fonctionnement de la COMIFAC
			R112. Les pays membres développent et mettent en oeuvre des outils pour la prise en compte du Genre et l'inclusion	IR112 Nombre de pays ayant élaboré et mise en oeuvre sa stratégie nationale Genre dans le secteur forêt et environnement
			R113. Les autres parties prenantes intègrent le genre dans leurs programmes d'intervention	IR113 Nombre d'instruments et processus de prise en compte du genre développés par les parties prenantes

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS D'IMPACT DIRECTS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉSULTATS / EFFETS
<p>OS2. OS2. Renforcer les capacités organisationnelles et programmatiques de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires en matière de genre de la COMIFAC</p>	<p>IID2 D'ici 2025, amélioration de la qualité des produits et service sensible au genre de la COMIFAC</p>	<p>OO21. Renforcer les capacités et les compétences de la COMIFAC en matière de genre</p>	<p>R211. Un appui technique à la COMIFAC pour la prise en compte du genre dans le processus l'harmonisation des politiques, programmes et outils assuré</p>	<p>IR211. Qualité des documents et produits de la COMIFAC en matière de l'EFH et l'inclusion</p>
		<p>OO22. Faire de la COMIFAC un modèle en matière d'intégration du genre et inclusion.</p>	<p>R222. L'offre de service de la COMIFAC sur les questions de l'EFH et l'inclusion au bénéfice des États membres et des partenaires plus étendue et plus attractive</p>	<p>IR222. Au moins 50% des programmes et projets de la COMIFAC favorables à participation des femmes et des populations défavorisées</p>
		<p>R223. Les Positions sous-régionales et autres instruments l'harmonisation COMIFAC en lien avec les Conventions internationales et autres accords multilatéraux sur les forêts et l'environnement prennent en compte l'EFH</p>	<p>IR223. Nombre de participants issus des réseaux de jeunes, de femmes et de populations autochtones et communautés locales à l'élaboration des positions sous-régionales en vue de la prise en compte du genre</p>	

OBJECTIFS TRATÉGIQUES	INDICATEURS D'IMPACT DIRECTS	OBJECTIFS PÉRATIONNELS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉSULTATS / EFFETS
		OO23. Donner des orientations aux pays pour une prise en compte optimale du Genre dans les politiques, législations, programmes et projets du secteur forêts et environnement	R231. Une directive COMIFAC sur l'intégration du Genre dans les politiques, programmes et projets est élaborée	IR231. Les pays internalisent la prise en compte du Genre dans leurs corpus législatifs et institutionnels dans le secteur forêts et environnement
		OO24. Diffuser des informations sur les thématiques développées et les initiatives en rapport avec les questions d'EFH en cours	R241. Les États membres et Les partenaires de la COMIFAC s'approprient la stratégie	IR241. Nombre de cadres programmatiques des pays dans lesquels les activités sensibles au genre sont intégrées
OS3. Instaurer une approche plus innovante en matière de partenariat et de mobilisation des ressources pour mieux prendre en compte le genre dans les interventions de la COMIFAC et des Etats	IID3. Augmentation de plus de 50% d'initiatives/ instruments promouvant l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'ici 2025	OO31. Élargir un partenariat efficace pour le financement des projets et programmes prenant en compte l'égalité femme/homme	R311. Les parties prenantes (secteur privé, partenaires au développement, société civile, etc.) du secteur forêts et environnement, partageant la même vision, mettent à disposition des ressources pour la mise en oeuvre de la stratégie genre	IR311. Le niveau de mobilisation et/ou de mutualisation des ressources pour la mise en oeuvre de la stratégie genre

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS D'IMPACT DIRECTS	OBJECTIFS PÉRATIONNELS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉSULTATS / EFFETS
		<p>OO32. Mobiliser des ressources suffisantes et pérennes</p>	<p>R321. Des ressources suffisantes sont mobilisées pour la mise en oeuvre de la stratégie Genre et autres instruments de promotion de l'EFH</p>	<p>IR321. Au moins 50% de réalisations des activités du PC favorables à la participation des femmes et des populations défavorisées</p>
		<p>OO33. Appliquer systématiquement la budgétisation sensible au genre dans la programmation des activités des de la COMIFAC et de ses partenaires</p>	<p>R331. activités des de la COMIFAC et de ses partenaires manière effective les questions de genre et d'inclusion sont élaborés et exécutés</p>	<p>IR331. Augmentation de plus de 20% des ressources financières dédiées aux activités favorables à la participation des femmes et des populations défavorisées dans la gestion des écosystèmes forestiers</p>
<p>OS4. Participer à la réduction des violences basées sur le genre (VBG)</p>	<p>IIDS4. Diminution des violences basées sur le genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC</p>	<p>OO41. Réduire les actes de VBG en particulier les violences à l'égard des femmes et des couches défavorisées</p>	<p>R411. Des mesures contre les VBG sont promues et les victimes réhabilitées dans leurs droits</p>	<p>IR441. Les actes de VBG dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de convergence de la COMIFAC ont diminués d'au moins 35%</p>

Tableau 2 : Chaîne de résultats de la stratégie Genre de la COMIFAC.

3.2 APPROCHES ET INTERVENTIONS

L'atteinte durable de chacun de ces résultats de la chaîne est conditionnée par la réduction effective des violences basées sur le genre.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 :

Créer un environnement favorable et une vision commune de l'intégration du genre et de ses priorités au sein de la COMIFAC

Indicateur d'impact 1 :

D'ici 2025, augmentation d'au moins 35% la participation effective des femmes au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des partenaires impliqués dans la mise en oeuvre du PC.

La crédibilité de la COMIFAC en tant qu'organisme spécialisé de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et d'agent de changement est sous-tendue par son rôle d'institution modèle, quant à son organisation et à son fonctionnement en rapport avec l'égalité femme-homme et l'inclusion. C'est ainsi qu'elle va influencer positivement les tendances participatives en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Le premier défi de la COMIFAC pour cet objectif consiste à mener à l'intérieur de l'organisation une démarche d'évaluation participative sur les questions de genre par rapport au fonctionnement et aux programmes qu'elle met en oeuvre, et d'apporter des corrections par rapport aux écarts observés, le but étant de répondre aux critères d'une organisation favorable à l'égalité femme-homme, à la bonne gouvernance et à l'inclusion.

Aux côtés du Secrétariat Exécutif, d'autres parties prenantes impliquées dans la mise en oeuvre du Plan de convergence telles que la CEEAC, les organisations sous-régionales partenaires (CEFDHAC et réseaux affiliés, OCFSA, RAPAC, secteur privé, etc.), les opérateurs du secteur privé et les organisations de la société civile sont également appelées à mener des actions visant une participation effective des femmes au sein de leur structure fonctionnelle.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1 :

Hisser la COMIFAC à un niveau d'institution de référence en matière d'égalité de genre et d'inclusion sociale

Les principales activités qui conduisent à l'atteinte de cet objectif opérationnel sont :

1. Recrutement d'un(e) expert(e) genre au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

La COMIFAC a besoin d'une expertise genre au sein de son Secrétariat Exécutif. L'expert veille à la mise en oeuvre des recommandations de l'audit genre, à la mise en oeuvre de la stratégie sous-régionale genre, contribue à la formulation harmonisée des politiques nationales et des publications de la COMIFAC en matière d'intégration du genre.

2. Formalisation du Groupe thématique Genre de la COMIFAC

Le Comité ad hoc Genre de la COMIFAC devient le **Groupe thématique Genre** de la COMIFAC, qui sera un sous-groupe au sein du groupe de travail gouvernance forestière de la COMIFAC. Ce changement de statut confère au Groupe thématique Genre un statut d'entité consultative auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, crédibilise la prise en compte des questions de genre dans toutes les orientations et réalisations de la COMIFAC, ainsi que celles de ses partenaires. Ce Groupe devra regrouper parmi ses membres, les Points Focaux Genre des ministères en charge des forêts et/ou de l'environnement des pays, les experts sur les questions de genre représentant les organisations sous-régionales partenaires (CEFDHAC et réseaux affiliés, OCFSA, RAPAC, secteur privé, etc.), les opérateurs du secteur privé et les organisations de la société civile.

3. Intégration d'une clé de répartition des postes sensibles au genre dans les procédures de recrutement de la COMIFAC et des partenaires.

Les procédures de recrutement et de répartition des postes au sein de la COMIFAC et de ses organisations partenaires devront refléter la volonté manifeste de ces institutions de promouvoir les femmes dans les postes à des niveaux stratégiques et décisionnels.

4. Plaidoyer pour le respect des engagements pris en matière d'égalité femme-homme

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, en partenariat avec la CEFDHAC et réseaux affiliés, le Secrétariat Général de la CEEAC, les organisations sous-régionales partenaires, etc. préparent des plaidoyers auprès des États membres pour le respect des engagements pris au niveau international et régional en matière d'égalité de genre et d'inclusion.

5. Harmonisation d'instruments de politique

Il s'agit d'appuyer les États de l'espace COMIFAC dans l'ajustement des positions communes, des directives avec le cadre normatif et conceptuel pour l'intégration du genre.

6. Élaboration d'une charte de la COMIFAC sur les violences basées sur le genre

La charte se justifie dans le cadre d'une information du personnel, des collaborateurs externes de la COMIFAC. Elle vise la réduction des cas de violences basées sur le genre, sur les lieux de travail de la COMIFAC et au sein des organisations sous-régionales partenaires.

7. Aménagement au sein de la COMIFAC des espaces favorables au genre et à l'inclusion

Les locaux de la COMIFAC devront intégrer dans leur configuration les préoccupations des usagers (femmes, hommes et handicapés) en termes de confort, de facilités d'accès aux services.

8. Désignation par les pays d'un Point Focal Genre au sein des Ministères en charge des forêts et de l'environnement

Chaque Ministère en charge des forêts et/ou de l'environnement devra se doter d'un Point Focal Genre chargé entre autres de veiller à la politique gouvernementale en matière de prise en compte du genre dans les programmes de développement forestier et de l'environnement.

9. Elaboration et mise en oeuvre des stratégies nationales Genre

Chaque Ministère en charge des forêts et/ou de l'environnement devra élaborer et mettre en oeuvre sa stratégie nationale de prise en compte du Genre dans la gestion des ressources forestières et environnementales.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 :

Renforcer les capacités organisationnelles et programmatiques de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires en matière de genre

Indicateur d'impact 2 :

D'ici 2025, Amélioration de la qualité des produits et services de la COMIFAC

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1 :

Renforcer les capacités et les compétences de la COMIFAC

Des activités importantes à mener pour l'atteinte de cet objectif opérationnel devront être les suivantes :

1. Établissement d'une situation de référence

La connaissance de l'état des lieux n'exclut pas l'établissement d'une situation de référence sur les relations de genre et l'inclusion dans le secteur forêts et environnement. Le but est de pouvoir visualiser les progrès, les résultats escomptés de manière plus systématique dans le temps imparti. L'établissement d'une situation de référence pour la mise en oeuvre de la stratégie est incontournable et doit faire partie des premières actions à entreprendre.

2. Élaboration d'un plan de formation sur la base des besoins en renforcement des compétences internes de l'institution liées aux questions de genre

Pour être à la hauteur de son rôle, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC se doit de renforcer ses compétences en matière de genre et d'assistance technique auprès des pays membres.

Le plan de formation est élaboré sur la base des besoins en renforcement des compétences internes de l'institution. L'appui pourrait provenir des organismes et centres de formation de renom au niveau régional ou international.

3. Élaboration des modules de formation genre

Les modules de formation doivent être élaborés et réalisés par des personnes qualifiées en matière de formation afin d'éviter des improvisations.

Il est entendu que Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC contribue à la conception et l'exécution des projets de la COMIFAC avec la contribution de la CEEAC dans le domaine forêts et environnement.

4. Mise en oeuvre de sessions de sensibilisation sur le Genre en faveur du personnel de la COMIFAC

L'approche genre répondant à un volet « savoir-faire » et à un autre qui est celui du « savoir être », le changement vise aussi bien le niveau individuel que le niveau institutionnel, tant du personnel statutaire que du personnel d'appui de la COMIFAC. Il est vivement conseillé de traiter les questions liées aux violences basées sur le genre. À la fin de ces sessions de formation, le personnel de la COMIFAC est apte à conduire un processus d'intégration du genre dans son travail.

5. Mise en oeuvre du plan de formation en faveur du personnel de la COMIFAC et ses démembrements

Elle se réalise sous la forme de séminaires, d'ateliers d'échange ou de formation, de conférence sur des thématiques juridiques, économiques, environnementales, sociales et informatiques, en rapport avec les questions de genre et d'inclusion.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2 :

Faire de la COMIFAC un modèle sur les questions liées au genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC

La COMIFAC devra appuyer les pays membres et les partenaires dans l'amélioration des rapports femme-homme aussi bien dans le milieu du travail que dans d'autres domaines, et dans l'augmentation des résultats économiques provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques en renforçant leurs capacités institutionnelles, en fournissant des conseils sur les politiques et les orientations stratégiques, sur les choix d'investissement, ainsi qu'une assistance technique sur des questions de genre et d'inclusion. Elle devra aussi accompagner les pays dans la mise en oeuvre de leurs engagements en matière de genre dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement (Conventions de RIO, CITES, APA, Accord de Paris, RAMSAR, etc.)

Les interventions visent l'amélioration de l'efficacité des cadres institutionnels des secteurs public et privé, avec un accent particulier sur l'acquisition de compétences.

Ces interventions s'opérationnalisent ainsi qu'il suit :

1. **Des campagnes de sensibilisation** sur l'intégration du genre et l'inclusion ;
2. **Des plaidoyers** en faveur de l'égalité femme-homme et de l'inclusion dans la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
3. **La prise en compte effective du genre dans la mise en œuvre des Conventions de Rio** (CDB, UNCCD, UNCCC) et autres Accords multilatéraux ;
4. **Une conception de supports divers et syllabus de formation**, dans une perspective genre, des documents de travail, des études ;
5. **L'élaboration des directives et autres instruments d'harmonisation qui intègrent l'approche genre ;**
6. **Le lancement des activités de formation ;**
7. **L'appui technique pour les actions de plaidoyer ;**
8. **Une offre de service étoffée et attractive de la COMIFAC.**

Pour ce qui est de l'offre de service, elle devra mieux rencontrer les besoins des populations, des pays membres et des partenaires qui devront trouver des réponses à leurs préoccupations. La protection de l'environnement, la planification de l'exploitation des ressources, la gestion financière, la mise en valeur des ressources et des stratégies de négociation judicieuses, les questions de genre, de gouvernance et d'inclusion, de conseil sur les politiques et des orientations en matière de droits humains et en particulier sur les droits de la femme, et des peuples autochtones, ainsi que des couches défavorisées, la réglementation en vigueur en ce qui concerne les choix d'investissement, les marchés, la fiscalité et la bonne gouvernance. L'offre doit couvrir les préoccupations genre du Plan de Convergence 2015-2025. Elles se présentent également sous la forme de conseils sur :

- a. Les politiques et démarches économiques ;
- b. Les lois cadres institutionnelles qui régissent les programmes notamment celles qui répondent aux défis liés à l'amélioration des relations femmes- hommes, au droit foncier et aux droits des populations autochtones et communautés locales ;
- c. La participation égale dans toutes les étapes de la chaîne de valeurs des différentes spéculations, la participation de populations autochtones et défavorisées des sites où sont exécutés les programmes et projets.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3 :

Diffuser des informations sur les thématiques développées et les initiatives en rapport avec les questions d'EFH et d'inclusion en cours dans la sous-région

Afin de confirmer son rôle de leader dans la sous-région, la COMIFAC se donne la responsabilité de diffuser toutes les informations en rapport avec son secteur d'intervention direct et tous les autres secteurs dont l'existence peut menacer /ou impacter la survie des forêts et de la biodiversité. Elle devra se faire appuyer par les autres parties prenantes impliquées dans la mise en oeuvre du Plan de convergence à savoir les organisations sous-régionales partenaires (CEFDHAC et réseaux affiliés, OCFSA, RAPAC, secteur privé, etc.), les opérateurs du secteur privé et les organisations de la société civile. En guise d'actions pour atteindre les résultats pour cet objectif, la COMIFAC en collaboration avec ses partenaires devra mener les activités ci-après :

1. Diffusion de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC

Le défi majeur est de faire connaître cette stratégie et surtout de travailler efficacement à son appropriation par tous les acteurs intervenant dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de convergence.

2. Plaidoyer permanent en faveur d'une appropriation de la Stratégie genre par les pays membres de la COMIFAC et ses partenaires

La mise en oeuvre de cette stratégie devra commencer par un plaidoyer permanent en faveur d'une appropriation de celle-ci dans les pays.

3. Appui à la collecte et mise à disposition des données désagrégées par sexe, des outils de genre dans la programmation et la planification

Les travaux de la COMIFAC et de ses partenaires reflèteront de manière fiable la situation des femmes et des hommes. Il s'agira également de mobiliser des partenaires pouvant appuyer les activités de recherche.

4. Mise en place d'un système de gestion des informations

Ce système permettra le traitement, l'analyse et le stockage des informations. Dans le cadre de cet objectif, les activités de communication pour la mise en oeuvre de la Stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC devront être élaborées sur la base de certaines considérations: l'amélioration du niveau

de participation des femmes et des populations défavorisées à la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC dépend en grande partie de l'appropriation de la stratégie par l'ensemble du personnel de la COMIFAC, les administrations des pays membres, les institutions sous-régionales et les partenaires. La stratégie fera l'objet d'une large diffusion à tous les niveaux d'organisation social et économique, ceci d'autant plus que la survie de près de 65% des populations des pays de l'espace COMIFAC en dépend.

La COMIFAC dispose en son sein d'un comité de communication qui appuie la mise en oeuvre de sa stratégie de communication.

La diffusion de la stratégie s'appuie sur :

- Une diversification des supports : le choix des supports adaptés aux cibles est important. Selon qu'il s'agit d'une campagne de sensibilisation ou d'une formation, les supports vont varier. Parmi les plus efficaces, l'on privilégie les supports visuels tels que l'affichage, les illustrations, les prospectus à distribuer, les émissions radio y compris les radios communautaires, les journaux, les journées de lancement auprès des administrations, des ambassades, de la société civile, du secteur privé. L'utilisation de nouvelles technologies de l'information est capitale. Elle facilite l'accès à la documentation et à l'information ;
- Un choix des cibles : Les cibles directes sont les planificateurs du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Coordinations Nationales COMIFAC, les institutions partenaires de la COMIFAC, les chefs et coordonnateurs de projets qui appuient ou qui sont sous l'égide de la COMIFAC, les ONG, les partenaires techniques et financiers. Les bénéficiaires réels des actions à mener sont les administrations en charge des forêts et de l'environnement, les populations au niveau national et c'est à travers les changements obtenus que les résultats devront être jugés atteints ou non ;
- Un contenu clair, sans ambiguïté : les explications, particulièrement dans les directives et dans les manuels doivent être pédagogiques ;
- Une fiabilité des informations. Les informations doivent être fiables. Les sources sont officielles et vérifiables ;

- Un langage, une terminologie utilisée dans le domaine du genre ne doit pas prêter à des errements ou à des interprétations. Il faut éviter un langage sexiste, sibyllin, des allusions pouvant devenir sujet à caution ;
- Une représentation positive de l'image et des activités de la femme et des populations défavorisées ;
- Une représentation équilibrée entre femmes et hommes sur tous les domaines de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

En conclusion, la mise en oeuvre des actions précitées fait de la COMIFAC l'instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière d'EFH dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC.

Indicateur d'impact 3 :

Augmentation du Taux de plus de 50% d'initiatives/instruments pour la mise en oeuvre de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC d'ici 2025

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 :

Instaurer une approche plus innovante en matière de partenariat et de mobilisation des ressources pour mieux prendre en compte le genre dans les interventions de la COMIFAC et des Etats

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1 :

Mobiliser des ressources suffisantes et pérennes à la hauteur des enjeux identifiés suite à l'analyse de la situation selon le genre

Les activités qui conduisent à l'atteinte de cet objectif sont les suivantes :

- 1. Renforcement du partenariat traditionnel de la COMIFAC**
- 2. Intégration des préoccupations de genre dans la réflexion en cours sur la mise en place du Business Plan de la COMIFAC**

Cette activité améliore l'équité et l'efficacité des budgets.

3. Diversification du partenariat

Au-delà des partenaires techniques et financiers traditionnels, la COMIFAC s'efforcera à trouver d'autres partenaires qui ont des interventions ciblées auprès des PTF qui ont instauré des marqueurs genre, des entreprises du secteur privé

particulièrement les entreprises dites « citoyennes », des collectivités locales, des fondations internationales, des coopérations bilatérales, des institutions multilatérales.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2 :

Mobiliser des ressources suffisantes et pérennes à la hauteur des enjeux identifiés par la stratégie

Les activités qui conduisent à l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

1. Application systématique de la Budgétisation sensible au genre (BSG) dans la programmation des activités.

Des budgets plus conséquents, plus équitables en vue de la réalisation d'actions efficaces en direction des femmes et des hommes seront élaborés;

2. L'appui substantiel du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour la mobilisation des ressources en vue du financement des activités de mise en oeuvre du PC.

Cet appui pourra augmenter d'au moins 20% les ressources pour le financement des activités du Plan de Convergence d'ici 2025.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 :

Participer à la réduction des violences basées sur le genre (VBG)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1 :

Réduire les actes de VBG en particulier les violences à l'égard des femmes.

Indicateur d'effet : Diminution des violences liées au genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC

1. Plaidoyer permanent en faveur de la lutte contre les VBG

Il s'agit ici de sensibiliser les autorités et les décideurs afin qu'ils intègrent des mesures coercitives dans leur arsenal juridique respectif.

2. Campagnes de sensibilisation sur les effets des VBG

Ces campagnes devront permettre de sensibiliser tous les acteurs sur les enjeux et les effets des VBG sur la société.

Chapitre 4 : Cadre de mise en oeuvre et de suivi évaluation

4.1 CADRE DE MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC a une durée de sept (7) ans allant de 2018 à 2025. Cette mise en oeuvre se fera suivant un processus inclusif de manière à impliquer toutes les parties prenantes et partenaires de la COMIFAC, à savoir le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les pays membres, la CEEAC, l'OCFSA, la CEFDHAC et ses réseaux affiliés, les autres organisations de la société civile, les organisations sous-régionales partenaires de la COMIFAC, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs du secteur privé.

I. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Étant donné que la stratégie genre telle que mentionnée dans le Plan de Convergence est l'outil de référence pour l'intégration des préoccupations et aspirations liées au genre dans les programmes et projets du secteur forêt et environnement, sa mise en oeuvre ne nécessite pas un dispositif excentré. La coordination de sa mise en oeuvre sera assurée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui dispose en son sein d'une Cellule de suivi et évaluation. Il est vivement recommandé que l'expert genre soit impliqué dans tout le processus de planification. L'expertise du Comité ad hoc genre qui est appelé à devenir le Groupe thématique genre de la COMIFAC sera également sollicitée dans le dispositif en tant qu'entité consultative auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Il en est de même pour les réseaux partenaires de la COMIFAC, en particulier le REFADD.

Le Groupe thématique genre de la COMIFAC : C'est l'instance de conseil et de propositions auprès du Secrétariat Exécutif. Il est créé au sein du groupe de travail Gouvernance forestière de la COMIFAC. Il assistera le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans son rôle de coordination et de suivi de la mise en oeuvre de la stratégie sous régionale genre. Le Groupe thématique genre devra jouer un rôle d'appui et de conseil et sera en outre chargé d'examiner et d'émettre des appréciations sur le suivi de la mise en oeuvre de la stratégie genre, et les propositions concernant les questions d'EFH. Ledit Groupe devra regrouper entre autres les experts genre des ministères en charge des Forêts et de l'Environnement des 10 pays membres de la COMIFAC, des institutions partenaires de la COMIFAC et des partenaires d'appui à la COMIFAC. Le mandat, les missions et les responsabilités de ce Groupe seront précisés par un acte signé par le Secrétaire exécutif de la COMIFAC.

II. Les pays membres de la COMIFAC

Leur rôle sera d'élaborer et de mettre en oeuvre la stratégie nationale Genre au sein des Ministères des forêts et/ou de la faune arrimée à la politique nationale en matière de Genre. De même, ces ministères devraient d'une part désigner un Point Focal genre et d'autre part, mener les actions de plaidoyer pour une meilleure participation des femmes à la prise de décisions sur les questions forestières et environnementales, et pour un meilleur accès des femmes à la gestion des ressources.

III. Les Coordinations Nationales COMIFAC

Leur rôle est celui de relais entre le niveau régional et national et vice versa, pour ce qui est des questions de genre au niveau de la COMIFAC. Elles sont également chargées de la vulgarisation de la stratégie sous-régionale Genre au niveau national et du suivi de leur mise en oeuvre.

IV. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers apporteront un appui à la mise en oeuvre de la stratégie sous régionale genre de la COMIFAC et veilleront à la bonne exécution des budgets alloués conformément aux engagements pris.

V. Les organisations de la sociétés civile et opérateurs du secteur privé

Leur rôle sera de mener les actions de plaidoyers en faveur de la prise en compte de l'égalité des femmes et des hommes dans la gestion durable des écosystèmes forestiers. Elles devront également contribuer à l'élaboration des positions communes sous-régionales en vue de la prise en compte du genre dans le cadre de la mise en mise des conventions internationales sur l'environnement, de même qu'elles devront mener aux côtés de la COMIFAC, des campagnes de sensibilisation sur l'intégration du genre et l'inclusion.

4.2 SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie sous régionale Genre reposeront sur le suivi permanent des indicateurs de résultats, et des évaluations interne et externe, tant au niveau sous-régional que national. Ce Suivi et Evaluation seront confiés à la Cellule de suivi et évaluation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Celle-ci s'assurera de la conformité de la mise en oeuvre de la stratégie par rapport aux attentes et aux indicateurs de résultats du Plan de Convergence.

Ce suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie sous-régionale Genre devra être arrimé au dispositif de suivi-évaluation de la mise en oeuvre du Plan de Convergence qui comprend parmi ses outils la plate-forme électronique de suivi évaluation de la mise en oeuvre du Plan de Convergence et autres initiatives sous-régionales de la COMIFAC.

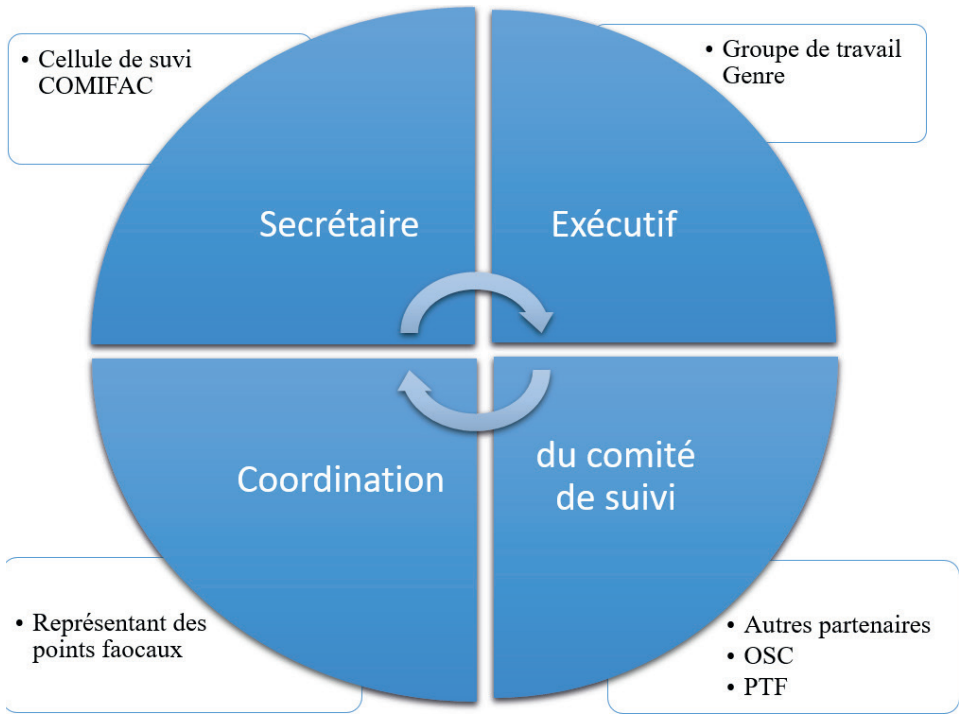


Figure 2: Composition proposée du Comité chargé du Suivi de la mise en oeuvre de la stratégie

Conclusion générale

La stratégie sous-régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC marque un tournant décisif dans le fonctionnement interne et externe de la COMIFAC, ainsi que dans ses capacités programmatiques et d'accompagnement des États membres. Les questions d'égalité Femme-Homme et d'inclusion sont la porte d'entrée de mutations profondes. Mis en oeuvre de manière volontaire, cet important document est appelé à changer la stature de la COMIFAC et le profil social et économique de la sous-région Afrique centrale.

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GENRE DE LA COMIFAC
AXE STRATÉGIQUE 1 : CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET UNE VISION COMMUNE DE L'INTÉGRATION DU GENRE/EFH ET DE SES PRIORITÉS AU SEIN DE LA COMIFAC

Indicateur d'impact : D'ici 2025, augmentation d'au moins 35% la participation effective des femmes au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PC.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1 : HISSER LA COMIFAC À UN NIVEAU D'INSTITUTION DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE																		
Activités	Produits	Parties prenantes	Période de mise en œuvre															
			2018			2019			2020									
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Recrutement d'un-e expert-e genre au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.	Un(e) expert(e) genre membre de l'équipe du Secrétariat exécutif est opérationnel	SE COMIFAC PTF	X															
Formalisation du statut du Groupe thématique Genre de la COMIFAC.	Le Comité ad hoc genre de la COMIFAC qui devient Groupe thématique genre dans le groupe de travail Gouvernance forestière est formalisé et fonctionnel	SE COMIFAC	X															
Intégration d'une clé de répartition des postes sensibles au genre dans les procédures de recrutement de la COMIFAC	Les procédures de recrutement dans l'institution sont favorables à la parité femme-homme à tous les niveaux (stratégiques, décisionnels).	SE COMIFAC SGTG	X															
Plaidoyer en faveur du respect des engagements pris en matière d'EFH et d'inclusion	Les politiques, stratégies et programmes nationaux sont conformes aux engagements internationaux, régionaux pris par les États membres	SE COMIFAC Pays PTF OSC SP						X	X	X								
Harmonisation des instruments de politique (positions communes, directives, stratégies, etc.) avec le cadre normatif et conceptuel pour l'intégration du genre.	Les instruments clés de la COMIFAC sont désormais sensibles au genre	SE COMIFAC SGTG																

Réduction des violences basées sur le genre dans les lieux de travail de la COMIFAC	Elaboration d'une charte de la COMIFAC sur les violences basées sur le genre	SE COMIFAC SGTG								
Désignation par les pays d'un Point Focal Genre au sein des Ministères en charge des forêts et de l'environnement	Actes désignant le Point Focal Genre	Pays SE COMIFAC								
Elaboration et mise en œuvre des stratégies nationales Genre	Stratégies nationales Genre élaborées et mise en œuvre	Pays SE COMIFAC			X	X	X	X		
Aménagement au sein de la COMIFAC des espaces favorables au genre et à l'inclusion	Les locaux de la COMIFAC intègrent les préoccupations des femmes, des hommes et des handicapés en termes de confort, de facilités d'accès aux services.	SE COMIFAC								

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER LES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES ET PROGRAMMATIQUES DE LA COMIFAC, DE SES PAYS MEMBRES ET DE SES PARTENAIRES EN MATIÈRE DE GENRE

Indicateur d'impact 2: D'ici 2025, Amélioration de la qualité des produits de la COMIFAC

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1 - RENFORCER LES CAPACITÉS ET LES COMPÉTENCES DE LA COMIFAC		Parties prenantes	Période de mise en œuvre		
			2018	2019	2020
Activités	Produits				
Etablissement d'une situation de référence pour la mise en œuvre de la stratégie	La COMIFAC dispose d'une situation de référence connue pour la mise en œuvre de sa stratégie	SE COMIFAC CPG CNC		X	
Élaboration d'un plan de formation sur la base des besoins en renforcement des compétences internes de la COMIFAC liées aux questions de genre	Un plan de formation sur les questions de genre est disponible	SE COMIFAC CPG CNC		X	
Élaboration des modules de formation genre	Des modules de formation appropriés sur le genre sont disponibles	SE COMIFAC CPG CNC	X	X	
Mise en œuvre de sessions de sensibilisation sur le genre en faveur de l'ensemble du personnel de la COMIFAC particulièrement sur les violences basées sur le genre	L'ensemble du personnel de la COMIFAC (personnel statutaire et personnel d'appui) ainsi que les CNC connaissent les enjeux liés à l'EFH et participent à la lutte contre les violences basées sur le genre	SE COMIFAC COG CNC	X	X	X

Mise en œuvre du plan de formation en faveur de la COMIFAC	Les experts de la COMIFAC sont aptes à conduire un processus d'intégration du genre dans leur travail	SE COMIFAC CPG CNC	X	X	X	X	Période de mise en œuvre				
							2018		2019		2020
							X	X	X	X	X
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2 : FAIRE DE LA COMIFAC UN MODÈLE SUR LES QUESTIONS LIÉES AU GENRE DANS LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS DES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC											
Activités	Produits	Parties prenantes									
Campagnes de sensibilisation sur l'intégration du genre et l'inclusion	Les acteurs du secteur forêts et environnement sont sensibilisés sur les questions de genre										
Plaidoyer en faveur de l'EFH et l'inclusion dans la gestion durable des écosystèmes forestiers	La participation effective des femmes, des hommes et des populations défavorisées est en hausse au niveau national	SE COMIFAC CPG	X	X	X	X	X	X	X		
Prise en compte effective du genre dans la mise en œuvre des Conventions de Rio et autres Accords multilatéraux sur les forêts et l'environnement	Les instruments et autres processus de mise en œuvre des Conventions de Rio (y inclus leur protocoles) et autres Accords multilatéraux sur les forêts et l'environnement prennent systématiquement en compte les	SE COMIFAC CPG CNC									
Offre de service étoffée et attractive de la COMIFAC au bénéfice des États membres et des partenaires	Les services en matière d'égalité de genre offerts par la COMIFAC à ses partenaires sont diversifiés et attractifs	SE COMIFAC CPG				X			X		
Lancement des activités de formation et appui technique pour les actions de plaidoyer	Les formations des tenues et des supports de plaidoyer sont conçus, édités et vulgarisés	SE COMIFAC CPG	X		X	X	X	X	X		
Elaboration des directives et autres instruments d'harmonisation intégrant l'approche genre	Des Directives sous-régionales et autres instruments sur la prise en compte du Genre sont élaborés	SE COMIFAC CPG				X		X	X		

<p>Appui à la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement (Conventions de Rio et protocoles additionnels, etc.)</p>	<p>Intégration de l'égalité de genre dans l'élaboration les positions communes élaborées au niveau sous régional</p>	<p>SE COMIFAC SGTG GT COMIFAC ONUFEMMES Autres parties prenantes</p>	X	X	X	X	X	X	X
---	--	--	---	---	---	---	---	---	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3 DIFFUSER DES INFORMATIONS SUR LES EXPÉRIENCES ET BONNES PRATIQUES EN RAPPORT AVEC LES QUESTIONS D'EFH ET INCLUSION

Activités	Produit	Parties prenantes	Période de mise en œuvre							
			2018		2019		2020			
<p>Diffusion de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC</p>	<p>Amélioration du niveau d'information sur la stratégie dans les pays membres et autres des partenaires de la COMIFAC</p>	<p>SGTG, Cellule de communication de la COMIFAC réseaux CEFDHAC</p>	X	X	X	X	X	X	X	
<p>Plaidoyer permanent en faveur d'une appropriation de la Stratégie par la COMIFAC</p>	<p>Amélioration de la qualité des activités de mise en œuvre du Plan de Convergence en faveur de l'EFH et de l'inclusion</p>		X	X	X	X	X	X	X	
<p>Appui à la collecte et mise à disposition des données désagrégées par sexe, des outils de genre dans la programmation et la planification.</p>	<p>Les travaux de la COMIFAC et de ses partenaires reflètent de manière fiable la situation des femmes et des hommes</p>	<p>SE COMIFAC et Partenaires</p>	X		X			X		
<p>Mise en place d'un système de gestion des informations</p>	<p>Les informations en matière d'égalité de genre sont collectées, traitées, analysées et stockées.</p>	<p>SE COMIFAC Pays membres</p>	X	X	X	X	X	X	X	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : INSTAURER UNE APPROCHE PLUS INNOVANTE EN MATIÈRE DE PARTENARIAT ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Indicateur d'impact 3 : Augmentation du taux de plus de 50% d'initiatives pour la mise en œuvre dans le cadre de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1 MOBILISER DES RESSOURCES SUFFISANTES ET PÉRENNES À LA HAUTEUR DES ENJEUX IDENTIFIÉS SUITE À L'ANALYSE DE LA SITUATION SELON LE GENRE													
Activités	Produits	Parties prenantes											
		2018				2019				2020			
Renforcement du partenariat traditionnel de la COMIFAC sur la mise en œuvre de la stratégie	L'accompagnement dans la mise en œuvre est effectif	SE COMIFAC		SGTG		X		X		X		X	
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Diversification du partenariat auprès des PTF qui ont instauré des marqueurs genre, du secteur privé, des collectivités locales, des fondations.	Augmentation du nombre de partenaires de la COMIFAC réalisant des initiatives prenant en compte l'égalité de genre au niveau national et sous-régionale	SE COMIFAC		PTF									
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Intégration des préoccupations de genre dans la réflexion en cours sur la mise en place du Business Plan de la COMIFAC	Amélioration de l'équité et l'efficacité de l'allocation budgétaire relative aux questions d'égalité de genre	SE COMIFAC		Pays membres		X		X		X		X	
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2 MOBILISER DES RESSOURCES SUFFISANTES ET PÉRENNES À LA HAUTEUR DES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA STRATÉGIE													
Activités	Produits	Parties prenantes											
		2018				2019				2020			
Application systématique de la Budgétisation sensible au genre dans la programmation des activités de la COMIFAC	Budgets plus justes, plus équitables en vue de la réalisation d'actions efficaces en direction des femmes et des hommes sont élaborés	SE COMIFAC											
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Appui du PFBC dans la mobilisation des ressources en vue du financement des activités du PC	Augmentation d'au moins 20% des ressources pour le financement des activités du Plan de Convergence d'Ici 2025	SE COMIFAC		SGTG		X		X		X		X	
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : Participer à la réduction des violences basées sur le genre (VBG) Indicateur d'impact 4 : Diminution des violences genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1 RÉDUIRE LES ACTES DE VBG EN PARTICULIER LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES															
Activités	Produits	Parties prenantes		Période de mise en œuvre											
		SE COMIFAC	SGTG	2018				2019				2020			
Plaidoyer permanent en faveur de la lutte contre les VBG	Les autorités et les décideurs sont sensibilisés sur les VBG et intègrent des mesures coercitives dans leur arsenal juridique respectif			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
				X						X				X	
Campagnes de sensibilisation sur les effets des VBG	Tous les acteurs, y compris les populations défavorisées sont sensibilisés sur les enjeux et les effets des VBG sur la société			X						X				X	

ANNEXE 2 : Matrice du cadre logique basée sur la Gestion axée sur les résultats de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC

Description	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
<p>Vision</p> <p>Les pays de l'espace COMIFAC gèrent durablement et de manière concertée et participative leurs écosystèmes forestiers en vue d'une redistribution juste, équitable des fruits du développement, pour le bien-être de toutes les couches et catégories sociales de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial.</p> <p>Objectif global :</p> <p>Proposer et mettre en œuvre une démarche commune pour améliorer, renforcer une participation et une implication égale des femmes et des hommes, ainsi que celle des populations autochtones et des couches défavorisées dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, incluant le processus de gestion et de redistribution équitable des bénéfices.</p>			
<p>1. Créer un environnement favorable et une vision commune de l'intégration du genre/EFF et de ses priorités au sein de la COMIFAC</p>			<p>D'ici 2025, la participation effective des femmes et des groupes défavorisés dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC augmente d'au moins 35%</p> <p>Documents de politique, le Plan de Convergence les directives de la COMIFAC</p>
Objectifs stratégiques			
			<p>D'ici 2025, augmentation d'au moins 35% la participation effective des femmes au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PC</p>

<p>2. Renforcer les capacités organisationnelles et programmatiques de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires en matière de genre</p> <p>3. Instaurer une approche plus innovante en matière de partenariat et de mobilisation des ressources</p> <p>4. Participer à la réduction des violences basées sur le genre (VBG)</p>	<p>D'ici 2025, amélioration de la qualité des produits et services de la COMIFAC sensibles au genre</p> <p>Augmentation de plus de 50% d'initiatives/instruments promouvant l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'ici 2025</p> <p>Diminution des violences basées sur le genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC</p>	<p>Les documents de politiques et les programmes mis en œuvre par la COMIFAC</p> <p>Les conventions de partenariat avec les PTF</p> <p>Les rapports d'activités de la COMIFAC.</p> <p>Les rapports d'activités de la COMIFAC</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs opérationnels</p>		
<p>Hisser la COMIFAC à un niveau d'institution de référence en matière d'égalité de genre</p> <p>Renforcer les capacités et les compétences de la COMIFAC en matière de genre</p> <p>Faire de la COMIFAC un modèle dans l'intégration du genre et l'inclusion dans le secteur forêts et environnement</p> <p>Donner des orientations aux pays pour une prise en compte optimale du Genre dans les politiques, législations, programmes et projets du secteur forêts et environnement</p> <p>Diffuser des informations sur les thématiques développées et les initiatives en rapport avec les questions d'EFH en cours.</p> <p>Élargir un partenariat efficace pour le financement des projets et programmes prenant en compte l'égalité femme/homme</p>	<p>Niveau prise en compte (qualitative et quantitative) des femmes, et des couches sociales défavorisées dans l'organisation et le fonctionnement de la COMIFAC</p> <p>Qualité des documents et produits de la COMIFAC en matière de l'EFH et l'inclusion</p> <p>Au moins 50% des programmes et projets de la COMIFAC favorables à la participation des femmes et des populations défavorisées</p> <p>Les pays internalisent la prise en compte du Genre dans leurs corpus législatifs et institutionnels dans le secteur forêts et environnement</p> <p>Nombre de cadres programmatiques des partenaires et des pays dans lesquels les activités sensibles au genre sont intégrées</p> <p>Le niveau de mutualisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie genre</p>	<p>Organigrammes, fiches de présences, des réunions, CV des consultants, liste des personnels, rapports de missions</p> <p>Les rapports de suivi des activités</p> <p>Le PC 2015-2025 Plan de travail annuel</p> <p>Rapports d'activités COMIFAC Rapports des CNC</p> <p>Documentations, publications de la COMIFAC, dépliants, rapports, site web</p> <p>Les rapports d'activités, les publications, les conventions de partenariat</p>

<p>Mobiliser des ressources suffisantes et pérennes</p> <p>Appliquer systématiquement la budgétisation sensible au genre dans le processus de planification, de programmation et de suivi de l'exécution des budgets affectés aux activités du PC favorables à l'égalité de genre</p>	<p>Au moins 50% de réalisations des activités du PC favorables à la participation des femmes et des populations défavorisées</p> <p>Taux d'achèvement des activités favorables à la participation des femmes et des populations défavorisées</p> <p>Rapports, budgets, rapport de suivi et d'évaluation</p> <p>Rapports, budgets</p>
Résultats attendus	
<p>L'organisation et le fonctionnement internes de la COMIFAC favorables à l'EFH, la bonne gouvernance et l'inclusion</p> <p>Un appui technique de la COMIFAC à l'harmonisation des politiques, programmes et outils est assuré</p> <p>L'offre de service de la COMIFAC sur les questions de l'EFH et l'inclusion au bénéfice des États membres et des partenaires plus étendue et plus attractive</p> <p>Les Positions sous-régionales et autres instruments d'harmonisation COMIFAC en lien avec les Conventions internationales et autres accords multilatéraux sur l'environnement prennent en compte l'égalité femme- homme</p> <p>Une directive COMIFAC sur l'intégration du Genre dans les politiques, programmes et projets est élaborée</p> <p>Les États membres et les partenaires de la COMIFAC s'approprient la stratégie</p>	<p>Niveau de la participation (qualitative et quantitative) des femmes, des représentants des populations défavorisées au sein de la COMIFAC</p> <p>Qualité des documents et produits de la COMIFAC en matière de l'EFH et l'inclusion</p> <p>Au moins 50% des programmes et projets dans le PC de la COMIFAC favorables à participation des femmes et des populations défavorisées</p> <p>Nombre de positions communes sous-régionales annuelles mettant en exergue l'égalité femme/homme</p> <p>Les pays internalisent la prise en compte du Genre dans leurs corpus législatifs et institutionnels dans le secteur forêts et environnement</p> <p>Nombre de cadres programmatiques des pays dans lesquels les activités du genre sensibles sont intégrées</p> <p>Rapport audit genre, offres de candidatures, rapports du service en charge des ressources humaines</p> <p>Rapport de mission, rapport d'activités de la COMIFAC</p> <p>Les carnets de commande, les rapports des prestations réalisées, Les rapports sur les évaluations</p> <p>Rapports des groupes de travail thématiques</p> <p>Rapports d'activités COMIFAC</p> <p>Rapport des coordinations nationales sur la mise en œuvre de la Stratégie</p> <p>La qualité de la communication institutionnelle et externe est très bonne.</p>

<p>Les parties prenantes du secteur forêts et environnement, partageant la même vision, mettent à disposition des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie genre</p> <p>Des ressources suffisantes sont mobilisées pour la mise en œuvre de Stratégie Genre et autres instruments de promotion de l'égalité femmes/hommes</p>	<p>Niveau de mutualisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie</p> <p>Rapports finaux des programmes</p>
<p>Des budgets des activités de la COMIFAC et de ses partenaires plus justes prenant en compte de manière effective les questions de genre et inclusion sont élaborés</p> <p>Des mesures contre les VBG sont promues et les victimes réhabilitées dans leurs droits.</p>	<p>Taux de satisfaction des bénéficiaires</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie</p> <p>Rapports des coordinations nationales, Arsenal juridique national</p>
<p>Activités</p>	
<p>Recrutement d'un-e expert-e genre au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.</p>	<p>Un-e expert-e genre membre de l'équipe du Secrétariat exécutif est opérationnel-(e).</p> <p>Rapport du service chargé des ressources humaines, fiches de salaires du personnel</p>
<p>Formalisation du statut du Groupe thématique Genre de la COMIFAC.</p>	<p>Le Comité ad hoc genre de la COMIFAC devient Groupe thématique genre formalisé, au sein du Groupe de travail Gouvernance forestière de la COMIFAC.</p> <p>Rapports du SE de la COMIFAC</p>
<p>Intégration d'une clé de répartition des postes sensibles au genre dans les procédures de recrutement de la COMIFAC</p>	<p>Les procédures de recrutement dans l'institution sont favorables à la parité femme-homme à tous les niveaux (stratégiques, décisionnels).</p> <p>Procédures internes de recrutement</p>
<p>Plaidoyer en faveur du respect des engagements pris en matière d'EFFH et l'inclusion</p>	<p>Les politiques, stratégies et programmes nationaux sont conformes aux engagements internationaux, régionaux pris par les pays membres</p> <p>Rapports d'activités, PTA</p>

Harmonisation des instruments de politique avec le cadre normatif et conceptuel pour l'intégration du genre.	Les instruments clés de la COMIFAC sont désormais sensibles au genre	Documents de politiques commune, stratégies, les directives, archives.
Élaboration d'une charte de la COMIFAC sur les violences basées sur le genre	Réduction des cas de violences basées sur le genre au sein de la COMIFAC	Publications de la COMIFAC, archives
Aménagement au sein de la COMIFAC des espaces favorables au genre et à l'inclusion	Les locaux de la COMIFAC intègrent les préoccupations des femmes et des handicapés en termes de confort, de facilités d'accès aux services.	Plans d'aménagements, photos, documents de budget, rapports sur le niveau de satisfaction des usagers
Mise en place d'une situation de référence pour la mise en œuvre de la stratégie	La COMIFAC dispose d'une situation de référence connue pour la mise en œuvre de sa stratégie genre	Les documents de programmes et des projets ; les rapports de suivi ; les évaluations.
Élaboration d'un plan de formation sur la base des besoins en renforcement des compétences internes de l'institution liées aux questions de genre	Un plan de formation sur les questions de genre est disponible	Les documents de programmes, de budget.
Élaboration des modules de formation genre	Des modules de formation sur le genre appropriés sont disponibles	Les documents de formation, les rapports d'activités.
Mise en œuvre de sessions de sensibilisation sur le Genre en faveur des staffs et personnel de la COMIFAC particulièrement sur les violences basées sur le genre	L'ensemble du personnel de la COMIFAC et les CNC connaissent les enjeux liés à l'EFH et participent à la lutte contre les violences basées sur le genre	Rapports d'activités, PTA
Mise en œuvre du plan de formation en faveur du staff de la COMIFAC et des CNC	Les experts de la COMIFAC sont aptes à conduire un processus d'intégration du genre dans leur travail	Documents de projet, Rapports d'activités, supports didactiques
Campagnes de sensibilisation sur l'intégration du genre et de l'inclusion	Les acteurs du secteur forêts et environnement sont sensibilisés sur les questions de genre	Rapports d'activités, supports, publications de la COMIFAC, rapports des coordinations nationales
Plaidoyers en faveur de l'EFH et de l'inclusion dans la gestion durable des écosystèmes forestiers	La participation effective des femmes, des hommes et des populations marginalisées est en hausse au niveau national	Rapports des coordinations nationales

Offre de service élargie et attractive de la COMIFAC au bénéfice des États membres et des partenaires	Rapports d'activités, évaluations sur le niveau de satisfaction des bénéficiaires
Diffusion de la stratégie sous-régionale genre de la COMIFAC	Tous les supports d'information
Plaidoyer permanent en faveur d'une appropriation de la Stratégie par la COMIFAC	Les rapports d'activités, les évaluations du niveau de satisfaction des bénéficiaires, rapports de suivi, descentes sur le terrain
Appui à la collecte et mise à disposition des données désagrégées par sexe, des outils de genre dans la programmation et la planification	Dispositif mis en place
Mise en place d'un système de gestion des informations	L'accompagnement dans la mise en œuvre est effectif
Renforcement du partenariat traditionnel avec la COMIFAC sur la mise en œuvre de la stratégie	L'organigramme, les rapports de suivi et d'évaluation, les rencontres avec les bénéficiaires
Diversification du partenariat auprès des PTF qui ont instauré des marqueurs genre, du secteur privé, des collectivités locales, des fondations	Rapports des activités
Intégration des préoccupations de genre dans la réflexion en cours sur la mise en place du Business Plan de la COMIFAC	Business Plan de la COMIFAC ; Documents de budget
Application systématique de la budgétisation sensible au genre dans la programmation des activités de la COMIFAC	Documents de planification, Rapports d'activités, rapports de suivi
Responsabilisation du PIFEC sur la mobilisation des ressources pour le financement des activités du PC	Documents de budget, Rapports d'évaluation

Ce document a été produit avec l'appui technique et financier du Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC



Mis en œuvre par



